

AVIS DE PROLONGATION DES DEUX ENQUETES PUBLIQUES DU 19 OCTOBRE 2024 AU 25 OCTOBRE 2024

CONCERNANT LA 1ERE ET LA 2EME REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ALBIAS

Par arrêté n° N° AER-2024-02 en date du 9 septembre 2024, Madame le Maire de la commune d'ALBIAS a ordonné l'ouverture de l'enquête concernant la 1^{ère} et la 2^{ème} révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ALBIAS :

- 1^{ère} révision allégée du PLU d'Albias portant sur le changement de zonage au lieu-dit "Mourailles" pour autoriser la construction de la maison de la Nature (Ne1)
- 2^{ème} révision allégée du PLU portant sur le changement de zonage au lieu-dit "Les Tourels" pour permettre la création d'une zone naturelle touristique (NT) et la réalisation d'un projet éco-touristique,

Afin d'améliorer la participation et l'information du public à l'enquête publique, l'enquête publique initialement prévue du lundi 27 septembre 2024 à 9h au vendredi 18 octobre 2024 à 17h inclus, est prolongée pour une durée de 7 (sept) jours supplémentaires, soit jusqu'au **vendredi 25 octobre 2024 à 17 heures.**

La poursuite de l'enquête publique sera conduite par Monsieur Alexandro ATTELLY, commissaire enquêteur titulaire désigné par le président du tribunal administratif de TOULOUSE dans les mêmes conditions. Le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie d'ALBIAS (Place de l'Hôtel de Ville – 82350 ALBIAS) pendant la durée de prolongation de l'enquête, du 19 octobre 2024 au 25 octobre 2024 inclus aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie :

Lundi 9h-12h30, Mardi 9-12h30 / 13h30 - 18h30, Mercredi 9h- 12h30, Jeudi 9-12h30 / 13h30 - 17h, Vendredi 9h- 14h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les 2 registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'ALBIAS (Monsieur le Commissaire Enquêteur – Mairie d'ALBIAS – place de l'hôtel de ville – 82350 ALBIAS).

Le dossier d'enquête et les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande en s'adressant à Madame le Maire – Mairie d'ALBIAS – place de l'hôtel de ville – 82350 ALBIAS.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence supplémentaire en Mairie d'ALBIAS (place de l'hôtel de ville – 82350 ALBIAS) afin de recevoir les observations écrites ou orales du public :

Vendredi 25 octobre 2024 de 14h à 17h

Les dossiers seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet : <http://www.mairie-albias@info82.com>. Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être envoyées par mail à l'adresse suivante commissaire.enqueteur.lot46@gmail.com

Le rapport et les conclusions de M. le commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête et mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.albias.fr> pendant un an.